

ECOLE SUPERIEURE DE PRAXIS SOCIALE
4 rue Schlumberger
68200 MULHOUSE

RAPPORT
du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **ECOLE SUPERIEURE DE PRAXIS SOCIALE** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-avant, nous attirons votre attention sur la note 10 « Informations particulières aux personnes morales » de l'annexe qui rappelle la fusion intervenue entre votre association et le C.F.E.J.E. au 1^{er} janvier 2019 et le montant de la prime de fusion qui en résulte.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons notamment contrôlé le respect des règles de comptabilisation des subventions ainsi que le respect des conditions prévues dans les conventions signées liées à leur octroi.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Didenheim, le 09 septembre 2020

**Le commissaire aux comptes
Société Fiduciaire de Révision**



Véronique HABE

ACTIF DU BILAN AU 31.12.2019

ACTIF	Exercice 2019			Exercice 2018
	brut	amort./prov.	net	
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
<i><u>Immobilisations incorporelles</u></i>				
Logiciels informatiques	83 148,83	75 680,70	7 468,13	231,13
<i><u>Immobilisations corporelles</u></i>				
Terrains	48 284,71		48 284,71	
Agencements de Terrains	8 770,17	8 770,17		
Constructions	1 865 856,31	1 296 515,93	569 340,38	
Matériel scolaire	62 560,46	53 131,65	9 428,81	1 702,46
Instal. génér., agence., aména.	124 286,09	122 135,41	2 150,68	5 303,27
Matériel de bureau	98 138,12	89 728,89	8 409,23	12 015,07
Matériel informatique	124 428,54	84 963,88	39 464,66	15 135,39
Mobilier scolaire	175 014,69	136 592,76	38 421,93	2 581,16
Mobilier de bureau	65 087,51	64 659,59	427,92	792,11
	2 572 426,60	1 856 498,28	715 928,32	37 529,46
<i><u>Immobilisations financières</u></i>				
Dépôts et cautionnements				440,00
Parts financières	465,00		465,00	
Total actif immobilisé	2 656 040,43	1 932 178,98	723 861,45	38 200,59
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
<i><u>Créances</u></i>				
- Clients	504 500,65		504 500,65	474 849,73
- Autres Créances	211 248,08		211 248,08	163 202,90
			715 748,73	638 052,63
<i><u>Disponibilités</u></i>				
- Banques			1 077 677,11	655 929,66
- Caisses			1 421,62	156,45
			1 079 098,73	656 086,11
<i><u>Charges constatées d'avance</u></i>			24 894,00	2 454,00
Total de l'actif circulant			1 819 741,46	1 296 592,74
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF			2 543 602,91	1 334 793,33

PASSIF DU BILAN AU 31.12.2019

PASSIF	Exercice 2019	Exercice 2018
<u>FONDS ASSOCIATIFS</u>		
<u>Fonds propres</u>		
- Prime d'apport fusion Cfeje	566 184,82	
- Réserves : fonds de roulement propre	496 314,81	547 972,10
	1 062 499,63	547 972,10
- Résultat de l'exercice	2 974,83	-51 657,29
- Subvention d'Investissement Région	272 043,20	
<u>Total des fonds associatifs</u>	1 337 517,66	496 314,81
<u>PROVISIONS</u>		
- Provisions pour risques et charges	268 505,38	185 760,25
<u>Total des provisions</u>	268 505,38	185 760,25
<u>DETTES</u>		
- Emprunts	189 196,69	
- Fournisseurs	188 939,10	138 992,71
- Personnel	191 531,71	160 515,00
- Organismes sociaux	208 265,54	165 935,87
- Autres dettes	52 713,83	51 424,69
<u>Total des dettes</u>	830 646,87	516 868,27
<u>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</u>	106 933,00	135 850,00
TOTAL GENERAL DU PASSIF	2 543 602,91	1 334 793,33

COMPTE de RESULTAT de L'EXERCICE 2019

	Exercice 2019	Exercice 2018
1 - DEPENSES DE FONCTIONN. & CHARGES DIV.		
60 - Achats		
Fournitures d'Energies	24 046,22	9 621,01
Fournitures & Petits Matériels Pédagogiques	12 326,57	7 347,45
Produits d'entretien et Petit matériel	3 280,92	8 160,65
Fournitures de bureau et informatiques	25 008,73	16 571,84
	64 662,44	41 700,95
61 - Services extérieurs		
Locations immobilières et mobilières	176 128,95	153 144,30
Entretien et maintenance bâtiments	63 167,54	63 040,77
Entretien et maintenance mat. et outillage	94 030,54	60 456,09
Primes d'assurances	21 062,31	13 152,68
Documentation	8 244,25	7 703,25
	362 633,59	297 497,09
62 - Autres services extérieurs		
Personnel intérimaire	32 595,73	56 775,62
Personnel d'entretien des locaux	79 090,72	47 696,04
Autre Personnel Extérieur	12 504,90	7 161,60
Honoraires expert comptable et comm. aux cptes	17 518,58	9 026,00
Autres rémunérations et honoraires	294 241,06	239 999,43
Publicité - Annonces et insertions	15 021,32	20 425,25
Déplacements personnel formateur permanent	29 868,58	28 236,84
Déplacements personnel vacataire	37 277,11	39 425,28
Déplacements personnel administratif	23 736,76	13 735,68
Déplacements étudiants	7 782,20	2 935,82
Missions-Réceptions	51 019,23	38 439,10
Frais postaux et télécommunication	33 083,46	23 870,18
Services bancaires	3 444,18	555,11
Cotisations	13 496,77	10 356,76
Autres prestations diverses	34 684,36	28 561,02
	685 364,96	567 199,73

E.S.P.S.
Bilan au 31.12.2019

	Exercice 2019	Exercice 2018
63 - Impôts, taxes et versements assimilés		
Taxe sur salaires		23 709,29
Formation continue	31 115,48	4 837,00
Autres impôts	24 303,64	8 324,00
	55 419,12	36 870,29
64 - Charges de personnel		
Rémunérations personnel direction admin. docum.	651 826,47	465 806,47
Rémunérations personnel formateur	609 802,07	455 744,14
Rémunérations personnel vacataire	266 219,60	241 587,75
Rémunérations personnel vacataire "Sélection"	21 705,00	14 463,00
Congés payés	11 116,00	6 298,00
Charges sociales sur salaires	624 812,22	513 252,72
Charges sociales à payer sur congés payés	6 224,00	3 182,00
Médecine du travail	4 248,54	3 738,59
Œuvres sociales	23 926,18	17 029,00
Stages de formation professionnelle	42 037,85	46 049,10
	2 261 917,93	1 767 150,77
65 - Autres charges de gestion courante		
Charges diverses de gestion courante	519,4	1 040,3
Activités internationales OFAJ et autres	300,75	7 014,00
Médecine préventive - sports - carte culture	3 375,00	4 716,00
	4 195,15	12 770,30
66 - Charges financières	6 453,01	
67 - Charges exceptionnelles	6 438,83	
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions		
Dotations aux amortis. des immobilisations	133 836,61	45 675,40
Dotat° aux provis° pour risques et charges	52 737,13	12 675,03
	186 573,74	58 350,43
TOTAL GENERAL DES CHARGES	3 633 658,77	2 781 539,56

E.S.P.S.
Bilan au 31.12.2019

	Exercice 2019	Exercice 2018
2 - SUBVENTIONS ET PRODUITS		
70 - Produits		
Droits d'inscription fact. aux élèves	90 818,00	58 706,00
Frais de scolarité fact. aux élèves	148 235,35	166 542,54
Frais de sélection, d'inscription concours adm.	80 580,00	56 998,29
Formation Apprentis	220 528,00	145 486,00
Produits activités formation initiale	16 675,22	12 533,79
Produits activités formation permanente	946 952,63	850 656,01
	1 503 789,20	1 290 922,63
74 - Subventions d'exploitation		
Subvention de fonctionnement Conseil Régional	2 014 560,00	1 341 536,00
Autres subventions d'exploitation	49 656,60	6 600,00
	2 064 216,60	1 348 136,00
75 - Autres produits de gestion courante		
Autres produits gestion courante	1 420,50	1 126,96
Activités internationales	28 131,50	10 412,90
Médecine préventive, sports, carte culture	4 213,00	1 648,00
	33 765,00	13 187,86
76 - Produits financiers		
Autres produits financiers	2 771,14	1 368,77
	2 771,14	1 368,77
77 - Produits exceptionnels		
	26 661,91	24 435,43
78 - Reprise sur amortissements et provisions		
Reprise sur provisions		
79 - Transfert de charges		
	5 429,75	51 831,58
TOTAL GENERAL DES RECETTES	3 636 633,60	2 729 882,27
RESULTAT de L'EXERCICE	2 974,83	-51 657,29

ANNEXE

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

10 - Principes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation.

11 - Amortissements

Les taux usuels pratiqués sont :

	Durée	Taux
- Conces. Lic. Marques	1 à 3	100% à 33,33%
- Matériel services généraux	5	20,00%
- Matériel scolaire	5	20,00%
- Inst. Gén. AAI divers	4-10	10-20%
- Matériel de bureau	5-6	15-20%
- Matériel informatique	3	33,33%
- Mobilier scolaire	5-10	10-20%
- Mobilier de bureau	5-10	10-20%

12 - Provisions

Elle concerne :

- La provision pour engagement retraite 268 505,38

Au 31 décembre 2019, les principaux paramètres de calcul sont les suivants :

Age de départ : 60- 67 ans

Taux d'actualisation : 2,50 %

Revalorisation des salaires : 2 %

Turn over : faible

Table de mortalité : INSEE 2013

NOTE 2 - MODIFICATION DES METHODES D'EVALUATION

Néant

NOTE 3 - PRODUITS A RECEVOIR, CHARGES A PAYER

30 - Produits à recevoir 257 017,30

Clients : Factures à établir 197 721,00

Organismes sociaux : Produits à recevoir

Autres produits à recevoir 59 296,30

31 - Charges à payer 362 895,00

Fournisseurs : factures non parvenues 83 797,00

Congés à payer 134 391,00

Autres charges de personnel à payer 33 665,00

Charges sur congés à payer 68 867,00

Autres charges à payer 42 175,00

NOTE 4 - COMPTES DE REGULARISATION

40 - Actif

Charges constatées d'avance 24 894,00

41 - Passif

Produits constatés d'avance 106 933,00

NOTE 5 - DETTES ET CREANCES REPRESENTES PAR DES EFFETS Néant

NOTE 6 - FRAIS D'ETABLISSEMENT Néant

NOTE 7 - ECARTS DE CONVERSION Non applicable

NOTE 8 - OPERATIONS DE CREDIT BAIL Néant

NOTE 9 - ENGAGEMENTS FINANCIERS Néant

90 - Dettes assorties de sûretés réelles Néant

91 - Effets escomptés et autres Néant

92 - Cautionnements, avals et garanties données Néant

NOTE 10 - INFORMATIONS PARTICULIERES AUX PERSONNES MORALES

- Etat des fonds propres associatifs devant figurer au passif du bilan après proposition d'affectation du Conseil d'Administration :

	avant affectation	résultat	après affectation
Prime d'apport Fusion Cfeje	566 184,82		566 184,82
Réserves réglementées : fonds de roulement propre	496 314,81	2 974,83	499 289,64
Subventions d'investissements	272 043,20		272 043,20
TOTAL	1 334 542,83	2 974,83	1 337 517,66

NOTE 11 - FUSION

Les associations du CFEJE et de l'ISSM ont décidé de fusionner en date d'effet au 1er janvier 2019.
Le but de la fusion est le souhait de pérenniser l'œuvre et de mutualiser les compétences et les moyens pour renforcer l'activité de formation.
Le patrimoine de l'association CFEJE a été dévolu à l'association ISSM.
La nouvelle dénomination suite à cette fusion-absorption est "Ecole Supérieure de Praxis Sociale".
Dans la continuité de cette fusion, un inventaire sommaire des immobilisations a été effectué notamment sur les postes "Matériel" et "Logiciels". De ce fait, des sorties d'immobilisations ont été constatées et comptabilisées.
Dans la même dynamique, certains réajustements de durée d'amortissements ont été effectués afin d'harmoniser les pratiques des 2 écoles. Ceci a conduit à un supplément d'amortissements d'environ 20 000€.

Afin de pouvoir aussi procéder à des éléments de comparaison entre les exercices 2018 (Cfeje et Issm) et 2019 (ESPS née de la fusion des 2 écoles), des tableaux comparatifs ont été élaborés (ci-dessous) en cumulant dans les colonnes "Exercice 2018" les éléments chiffrés des exercices 2018 de chaque école (Cfeje+Issm):

ACTIF

	Exercice 2019			Exercices cumulés Cfeje+Issm 2018
	brut	amort./prov.	net	
ACTIF IMMOBILISE				
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Logiciels informatiques	83 148,83	75 680,70	7 468,13	723,44
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains	48 284,71		48 284,71	48 284,71
Agencements de Terrains	8 770,17	8 770,17		
Constructions	1 865 856,31	1 296 515,93	569 340,38	647 656,60
Matériel scolaire	62 560,46	53 131,65	9 428,81	2 989,15
Instal. génér., agence., aména.	124 286,09	122 135,41	2 150,68	5 499,51
Matériel de bureau	98 138,12	89 728,89	8 409,23	17 111,19
Matériel informatique	124 428,54	84 963,88	39 464,66	27 753,15
Mobilier scolaire	175 014,69	136 592,76	38 421,93	5 959,90
Mobilier de bureau	65 087,51	64 659,59	427,92	792,11
	2 572 426,60	1 856 498,28	715 928,32	756 046,32
<u>Immobilisations financières</u>				
Dépôts et cautionnements				440,00
Parts financières	465,00		465,00	465,00
Total actif immobilisé	2 656 040,43	1 932 178,98	723 861,45	757 674,76
ACTIF CIRCULANT				
<u>Créances</u>				
- Clients	504 500,65		504 500,65	505 422,63
- Autres Créances	211 248,08		211 248,08	183 010,36
			715 748,73	688 432,99
<u>Disponibilités</u>				
- Banques			1 077 677,11	885 645,84
- Caisses			1 421,62	1 907,60
			1 079 098,73	887 553,44
<u>Charges constatées d'avance</u>			24 894,00	7 800,29
Total de l'actif circulant			1 819 741,46	1 583 786,72
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF			2 543 602,91	2 341 461,48

PASSIF

	Exercice 2019	Exercices cumulés Cfeje+Issm 2018
<u>FONDS ASSOCIATIFS</u>		
<u>Fonds propres</u>		
- Prime d'apport fusion Cfeje	566 184,82	
- Réserves : fonds de roulement propre	496 314,81	1 073 284,79
	1 062 499,63	1 073 284,79
- Résultat de l'exercice	2 974,83	-28 447,90
- Subvention d'Investissement Région	272 043,20	86 451,72
Total des fonds associatifs	1 337 517,66	1 131 288,61
<u>PROVISIONS</u>		
- Provisions pour risques et charges	268 505,38	215 768,25
Total des provisions	268 505,38	215 768,25
<u>DETTES</u>		
- Emprunts	189 196,69	243 432,51
- Fournisseurs	188 939,10	171 331,41
- Personnel	191 531,71	184 540,00
- Organismes sociaux	208 265,54	204 293,26
- Autres dettes	52 713,83	54 593,69
Total des dettes	830 646,87	858 190,87
<u>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</u>	106 933,00	136 213,75
TOTAL GENERAL DU PASSIF	2 543 602,91	2 341 461,48

COMPTE de RESULTAT

	Exercice 2019	Exercices Cumulés Cible + Révis 2018	Variation en euros	Variation en %	Budget 2019
1 - DEPENSES DE FONCT. & CH.DIV.					
60 - Achats					
Fournitures d'Energies	24 046,22	25 451,94	-2 405,72	-9,09%	24 800,00
Fournitures & Petits Matériels Pédagogiques	12 326,57	14 207,94	-1 881,37	-13,24%	15 600,00
Produits d'entretien et Petit matériel	3 280,92	9 185,85	-5 885,93	-84,21%	13 100,00
Fournitures de bureau et informatiques	25 008,73	20 815,81	4 389,92	21,29%	31 000,00
	64 662,44	70 445,54	-5 783,10	-8,21%	84 500,00
61 - Services extérieurs					
Locations immobilières et mobilières	176 128,95	182 566,38	-6 457,43	-3,54%	180 600,00
Entretien et maintenance bâtiments	63 167,54	75 106,54	-11 938,00	-15,89%	44 200,00
Entretien et maintenance mat. et outillage	94 030,54	73 263,49	20 777,05	28,36%	94 500,00
Primes d'assurances	21 062,31	21 060,62	-34,31	-0,16%	21 600,00
Documentation	8 244,25	7 793,35	541,00	7,02%	11 800,00
	362 633,59	359 745,28	2 888,31	0,80%	352 700,00
62 - Autres services extérieurs					
Personnel intérimaire	32 595,73	58 316,42	-25 720,69	-44,11%	
Personnel d'entretien des locaux	79 090,72	78 084,79	5,93	0,01%	77 700,00
Autre Personnel Extérieur	12 504,90	7 809,17	4 695,73	60,13%	
Honoraires expert comptable et comm. aux cptes	17 518,58	33 220,08	-15 701,42	-47,26%	15 000,00
Autres rémunérations et honoraires	294 241,06	333 975,34	-39 734,28	-11,90%	242 300,00
Publicité - Annonces et insertions	15 021,32	25 562,32	-10 541,00	-41,24%	20 300,00
Déplacements personnel formateur permanent	29 868,58	39 020,28	-9 151,71	-23,45%	49 000,00
Déplacements personnel vacataire	37 277,11	51 302,63	-14 025,52	-27,34%	45 800,00
Déplacements personnel administratif	23 736,76	20 528,93	3 209,83	15,64%	22 300,00
Déplacements étudiants	7 782,20	3 403,93	4 378,27	128,62%	9 900,00
Missions-Réceptions	51 019,23	41 565,65	9 453,58	22,74%	31 350,00
Frais postaux et télécommunication	33 083,46	28 721,62	4 361,84	15,19%	36 600,00
Services bancaires	3 444,18	967,61	2 476,57	255,95%	
Cotisations	13 496,77	18 738,54	-5 241,77	-27,97%	23 500,00
Autres prestations diverses	34 684,36	28 581,02	6 123,34	21,44%	
	685 364,96	770 776,26	-85 411,30	-11,08%	573 750,00

E.S.P.S.
Bilan consolidé au 31.12.2019

63 - Impôts, taxes et versements assimilés					
Taxe sur salaires		17 213,10	-17 213,10	-100,00%	
Formation continue	31 115,48	31 051,15	64,30	0,21%	32 588,50
Autres impôts	24 303,64	16 161,00	6 142,64	33,82%	22 811,50
	55 419,12	56 425,25	-11 006,16	-16,57%	55 400,00
64 - Charges de personnel					
Rémunérations personnel direction admin. docum.	651 826,47	662 726,57	-30 900,10	-4,53%	549 700,00
Rémunérations personnel formateur	609 802,07	598 402,32	13 399,25	2,25%	677 200,00
Rémunérations personnel vacataire	266 219,60	261 866,95	-15 647,35	-5,55%	249 050,00
Rémunérations personnel vacataire "Sélection"	21 705,00	23 743,00	-2 038,00	-8,58%	19 300,00
Congés payés	11 116,00	8 799,00	4 317,00	63,49%	
Charges sociales sur salaires	624 812,22	579 244,94	-54 432,72	-8,01%	744 859,50
Charges sociales à payer sur congés payés	6 224,00	3 631,00	2 593,00	71,41%	
Médecine du travail	4 248,54	4 952,99	-704,45	-14,22%	
Œuvres sociales	23 926,18	19 173,46	4 752,73	24,79%	
Stages de formation professionnelle	42 037,85	55 754,93	-13 717,08	-24,60%	13 750,00
	2 261 917,93	2 354 295,65	-92 377,72	-3,92%	2 263 859,50
65 - Autres charges de gestion courante					
Charges diverses de gestion courante	519,4	1 335,46	-816,05	-61,11%	1800,00
Activités internationales OFAJ et autres	300,75	7 014,00	-6 713,25	-95,71%	8 500,00
Médecine préventive - sports - carte culture	3 375,00	4 716,00	-1 341,00	-28,44%	
	4 195,15	13 065,45	-8 870,30	-67,89%	10 300,00
66 - Charges financières					
	6 453,01	12 304,41	-5 851,40	-47,56%	10 300,00
67 - Charges exceptionnelles					
	6 438,83	769,93	5 669,20	736,61%	
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions					
Dotations aux amortissements des immobilisations	133 836,61	122 283,74	11 555,87	9,45%	111 400,00
Dotat° aux provisions pour risques et charges	52 737,13	15 720,00	37 017,10	235,48%	19 050,00
	186 573,74	138 003,74	48 572,97	35,20%	130 450,00
TOTAL GENERAL DES CHARGES	3 633 858,77	3 785 828,27	-152 169,50	-4,02%	3 471 259,50

E.S.P.S.
Bilan consolidé au 31.12.2019

2 - SUBVENTIONS ET PRODUITS					
70 - Produits					
Droits d'inscription fact. aux élèves	90 818,00	86 818,00	4 202,00	4,85%	58 995,00
Frais de scolarité fact. aux élèves	148 235,35	219 310,54	-71 075,19	-32,41%	126 503,00
Frais de sélection, d'inscription concours adm.	80 580,00	140 114,29	-68 534,29	-45,96%	144 685,00
Formation Apprentis	220 528,00	174 586,50	45 941,50	26,31%	169 776,50
Produits activités formation initiale	16 675,22	14 482,35	2 192,87	15,14%	7 000,00
Produits activités formation permanente	946 952,63	822 147,77	24 804,86	2,69%	940 200,00
	1 503 789,20	1 566 257,45	-62 468,25	-3,99%	1 447 159,50
74 - Subventions d'exploitation					
Subvention de fonctionnement Conseil Régional	2 014 560,00	1 971 536,00	43 024,00	2,18%	1 980 000,00
Autres subventions d'exploitation	49 656,60	21 487,35	28 159,25		11 200,00
	2 064 216,60	1 993 033,35	71 183,25	3,57%	1 991 200,00
75 - Autres produits de gestion courante					
Autres produits gestion courante	1 420,50	1 870,10	-449,60	-24,04%	2 700,00
Activités internationales	28 131,50	19 412,90	17 718,60		8 600,00
Médecine préventive, sports, carte culture	4 213,00	6 171,00	-1 958,96	-31,74%	
	33 765,00	18 454,96	15 310,04	82,96%	11 200,00
76 - Produits financiers					
Autres produits financiers	2 771,14	2 548,74	221,40	8,68%	3 100,00
	2 771,14	2 548,74	221,40	8,68%	3 100,00
77 - Produits exceptionnels					
	26 661,91	41 111,07	-14 449,16	-35,15%	
78 - Reprise sur amortissements et provisions					
Reprise sur provisions		-60 598,00	-60 598,00	-100,00%	10 400,00
		-60 598,00	-60 598,00	-100,00%	10 400,00
79 - Transfert de charges					
	5 429,75	75 375,80	-69 946,05	-92,80%	8 200,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	3 636 633,60	3 757 380,37	-120 746,77	-3,21%	3 471 269,50
RESULTAT de L'EXERCICE	2 974,83	-28 447,90	31 422,73	-110,46%	

NOTE 12 : EVENEMENTS POSTERIEURS à la CLÔTURE

En France, l'épidémie de coronavirus COVID-19 donne lieu à de multiples mesures préventives, (confinement, quarantaine, suspension des déplacements et événements professionnels) pour en limiter la propagation.

Les mesures actuelles et à venir, compte tenu du caractère évolutif de la situation, sont susceptibles d'avoir des conséquences significatives défavorables sur les revenus de l'association.

Concernant l'Association,

- L'Ecole a été fermée au public à compter du 12/03/20 pour une reprise effective en septembre
- Les formations ont donc été suspendues à compter de cette date voire annulées pour ce qui de la Formation Continue
- Les salariés ont été mis en télétravail dans la mesure du possible.
- L'Ecole n'a pas eu recours au chômage partiel compte-tenu que la Région Grand-Est maintenait sa subvention de fonctionnement au montant conventionné.
- Quelques salariés ont bénéficié du dispositif d'arrêt maladie pour garde d'enfants